

## Les subsides

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 32 marquée d'un astérisque? J'ai la réponse.

\*DÉPENSES DE L'ANCIEN MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE  
Question n° 32—**Mme McDonald:**

1. Les dépenses de la visite effectuée par l'ancien ministre de la Défense nationale chez «Tiffany's», à Lahr, en novembre 1984, ont-elles été payées par l'État, soit par le cabinet du ministre, soit par les Forces armées canadiennes, ou par le ministre lui-même?
2. Le gouvernement a-t-il pour principe de payer les dépenses effectuées dans de tels établissements par les politiciens et fonctionnaires en voyage?
3. Les services de prostituées et d'escorte constituent-ils des dépenses d'affaires déductibles à titre de frais de divertissement?

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, nous répondons, à la première question de la députée de Broadview—Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald), que le cabinet du ministre et le ministère de la Défense nationale n'ont aucun relevé montrant que les dépenses de l'ancien ministre de la Défense chez Tiffany's, à Lahr, en novembre 1984, ont été payées par l'État.

La réponse aux deuxième et troisième questions est la suivante: compte tenu de la réponse donnée à la première question, il n'est pas nécessaire de fournir de réponse à celles-ci.

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—L'AUGMENTATION PRÉVUE DES TARIFS—LE SERVICE POSTAL

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre)** propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à exiger que la Société canadienne des postes abandonne l'augmentation de deux cents des tarifs postaux prévue pour la prochaine année, renonce à la fermeture prévue de certains bureaux de poste ruraux, remette en question sa décision de remplacer par les superboîtes aux lettres la livraison à domicile du courrier dans les nouveaux quartiers de banlieue, ainsi que les réductions prévues des services postaux urbains, et qu'en outre, l'adoption de la présente motion ne soit pas considérée comme une question de confiance envers le gouvernement.

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord préciser que la motion dont la Chambre est saisie ne doit pas être perçue comme une question de confiance envers le gouvernement. Cela découle des efforts consacrés à la réforme parlementaire et tendant à faire jouer à notre institution un rôle plus utile pour qu'elle soit davantage en mesure d'influencer la politique et les décisions du gouvernement sans pour autant adopter des positions sectaires.

Cette motion offre à tous les députés de tous les partis l'occasion d'avoir leur mot à dire au sujet du service postal. Ils peuvent ainsi dire aux Postes canadiennes et au ministre compétent ce que les Canadiens pensent du service postal de façon explicite et claire, sans qu'il s'agisse pour autant d'une question de confiance.

J'invite tous les députés, et pas seulement ceux de l'opposition, mais également les ministériels, à bien étudier cette motion. Non seulement il ne s'agit pas d'une motion qui entraînera un vote de confiance dans le gouvernement, mais elle fera malgré tout l'objet d'un vote, ce qui donnera l'occasion à tous les députés de faire connaître leur position.

Je voudrais maintenant me pencher sur le service postal lui-même. La politique suivie, à l'heure actuelle, dans le cas du service postal, monsieur le Président, est vraiment catastrophique. En effet, on demande aux Canadiens d'accepter des réductions de service d'une part, et une augmentation des tarifs, d'autre part. A mon avis, il faut repartir à zéro et donner une nouvelle orientation aux Postes canadiennes. Il s'agit d'élaborer une politique qui entraînera des améliorations notables du service, au lieu de suivre la politique actuelle, qui causera une détérioration du service, et un programme en vertu duquel cette tendance se poursuivra.

Je voudrais aborder trois aspects des Postes canadiennes, monsieur le Président, à savoir les tarifs postaux, le service postal et enfin . . .

**M. Holtmann:** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) vous a qualifiée de Monsieur le Président. Je voudrais qu'il vous examine de près, et il s'apercevra alors que vous êtes bel et bien Madame la Présidente.

**M. Keeper:** Madame la Présidente, j'espère que mon honorable collègue a le même souci d'exactitude en ce qui a trait à la politique postale. Nous connaissons dans le courant de la journée sa position, madame la Présidente.

Je disais donc que j'allais aborder trois aspects du service postal qui montrent clairement que nous faisons face à une détérioration du service et que la politique proposée est catastrophique. Je voudrais aborder la question des tarifs postaux, du service et de la consultation.

En ce qui a trait aux services postaux, la Société des postes nous a demandé d'approuver l'augmentation de deux cents du tarif exigé pour le courrier de première classe. Plusieurs solutions s'offrent à nous. Nous pourrions d'une part répondre par un simple oui, nous pourrions annoncer à la Société des postes que nous lui donnons carte blanche et qu'elle peut hausser le tarif comme bon lui semble parce qu'elle l'a mérité. Nous pourrions d'autre part lui opposer un refus catégorique; rien, absolument rien ne justifie une nouvelle augmentation du tarif postal, car nous payons l'affranchissement du courrier déjà beaucoup trop cher. Je sais que bien des gens sont de mon avis. Mais une autre solution s'offre à nous et c'est de prévoir des critères raisonnables sur lesquels nous fonder pour juger des demandes d'augmentation des tarifs postaux. C'est ce que je veux proposer.